

Image not found or type unknown



Litige sur une cloture non mitoyenne

Par **toupitou16_old**, le **05/07/2007 à 19:30**

bonjour a vous, nous avons un voisin dans notre residence secondaire qui est proprietaire de la cloture qui separe les deux terrains. cette cloture a ete detruite pendant la tempete de 1999. peut il nous obliger a participer aux frais pour sa reconstruction alors que cette cloture ne nous appartient pas? merci d'eclairer ma lanterne